
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 11 septembre 2017

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Dépôt de pouvoir pour absence momentanée	(p. 7)
N° CP-2017-1793 Feyzin - Déclassement et cession à titre onéreux à la Ville de Feyzin d'une partie du domaine public métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue Victor Hugo et de la RD 307 -	(p. 7)
N° CP-2017-1794 Givors - Plan de cession - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la SCI Cala, représentée par M. Eric Capuano, d'une emprise située impasse de la Perle -	(p. 7)
N° CP-2017-1795 Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Déclassement du domaine public métropolitain d'une partie des parcelles de terrain nu cadastrées BO 359, BO 395 et BO 398 situées rue Jacquard et avenue Franklin Roosevelt - Cession de ces parcelles, à titre onéreux, à la société Lazard Group ou à une personne morale substituée à elle - Autorisation de déposer une demande de permis de construire -	(p. 7)
N° CP-2017-1796 Saint Fons - Travaux d'aménagement de voirie pour la construction de locaux scolaires provisoires rue Anatole France - Offre de concours par la Commune de Saint Fons -	(p. 7)
N° CP-2017-1797 Fourniture de matériaux de construction - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché -	(p. 7)
N° CP-2017-1798 Fourniture et livraison de signalisation temporaire - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché -	(p. 7)
N° CP-2017-1799 Travaux de mise en oeuvre de béton hydraulique sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les 2 avenants aux marchés -	(p. 7)
N° CP-2017-1800 Oullins - Requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 7)
N° CP-2017-1801 Saint Fons - Requalification de l'Allée de l'Arsenal - Marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 7)
N° CP-2017-1802 Vaulx en Velin - Marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la rue de la République - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 7)
N° CP-2017-1803 Vénissieux - Puisoz, travaux d'accessibilité - Marché n° 3 : travaux d'ouvrages d'art - Marché n° 4 : Travaux de signalisation lumineuse et tricolore - Marché n° 5 : Travaux d'aménagements paysagers - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 7)
N° CP-2017-1804 Villeurbanne - Réaménagement de la place Grandclément - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint -	(p. 7)
N° CP-2017-1805 Craponne - Déclassement du domaine public métropolitain de la rue des Docteurs Mérieux -	(p. 7)

N° CP-2017-1806	<i>Givors - Désaffectation d'une partie du domaine public métropolitain de la Ville de Givors d'une emprise située rue Danielle Casanova -</i>	(p. 8)
N° CP-2017-1807	<i>Meyzieu - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain des rues Paul Cézanne et Claude Monet - Autorisation donnée à Meyzieu Distribution de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement -</i>	(p. 8)
N° CP-2017-1808	<i>Vénissieux - Procédure de classement d'office dans le domaine public métropolitain de la rue des Minguettes, de la rue Guy de Maupassant, de la rue Robert Legodec et de la rue Lazare Hoche - Approbation de l'engagement de la procédure de classement d'office -</i>	(p. 8)
N° CP-2017-1809	<i>Vénissieux - Développement urbain - Projet d'aménagement du site du Puisoz - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée AK 18, située à l'angle du boulevard Marcel Sembat et de l'avenue Joliot Curie et de l'emprise située à l'angle du boulevard Marcel Sembat et de l'avenue Jules Guesde -</i>	(p. 8)
N° CP-2017-1810	<i>Politique de communication pour le projet de la Vallée de la Chimie - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
N° CP-2017-1811	<i>Feyzin - Pierre Bénite - Solaize - Saint Fons - Démarche Valden - Démarche stratégique, prospective et partenariale portant sur les enjeux et potentialité de la Vallée de la Chimie dans le domaine de l'énergie et des déchets - Autorisation de signer le protocole d'accord de collaboration et de confidentialité -</i>	(p. 12)
N° CP-2017-1812	<i>Givors - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Givors - Lots n° 1 et 3 - Autorisation de signer les avenants n° 1 au marché public -</i>	(p. 13)
N° CP-2017-1813	<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la certification Cit'ergie et l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N° CP-2017-1814	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Banque postale -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1815	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2013-4596 du 9 octobre 2013 -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1816	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA Soliha solidaires pour l'habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1509 du 3 avril 2017 -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1817	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1818	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1819	<i>Garantie d'emprunt accordée à Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1820	<i>Garantie d'emprunt accordée à l'association les Oisillons de la Roche auprès du Crédit coopératif -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1821	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1822	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0349 du 7 septembre 2015 -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1823	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1824	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1825	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1826	<i>Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Banque postale -</i>	(p. 14)
N° CP-2017-1827	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SAS Coopérative groupe du 4 mars auprès du Crédit agricole Centre-Est -</i>	(p. 15)
N° CP-2017-1828	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SCI Esprit Gerland auprès de Arkéa -</i>	(p. 15)

N° CP-2017-1829	<i>Champagne au Mont d'Or - Caluire et Cuire - Pierre Bénite - Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2017-1830	<i>Saint Fons - Travaux d'amélioration du système de recirculation et d'extraction des boues de la station d'épuration de Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1831	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits et outillages spécifiques et réalisation de prestations de maintenance pour les véhicules hydrocureurs de marque CAPPELLOTTO (lot 1) - HUWER (lot 2) - RIVARD (lot 3) et HYDROVIDE (lot 4) - Autorisation de signer le marché concernant le lot n° 3 (RIVARD) à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1832	<i>Travaux de réparation, d'étanchéité et d'extension du génie civil des stations d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées - 2 lots - Lancement de la procédure adaptée avec mise en concurrence - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1833	<i>Réparations et fourniture de pièces détachées pour les matériels SCHNEIDER Electric installés sur les stations d'épuration, de relèvement, le réseau du système d'assainissement et l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Lyon-Sud de la Métropole de Lyon et l'usine d'incinération de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1834	<i>Travaux en matière d'électromécanique et sujétions d'automatismes réalisés sur les stations d'épuration et de relèvement des eau usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1835	<i>La Tour de Salvagny - Charbonnières les Bains - Création de réseaux d'eaux usées strictes avenue du Casino à La Tour de Salvagny et rue Georges Bassinet à Charbonnières les Bains - Autorisation de signer le marché à procédure adaptée -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1836	<i>Pierre Bénite - Nettoyage et désinfection des tours aéroréfrigérantes de la station d'épuration de Pierre Bénite - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1837	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention - Chemin de l'Indiennerie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1838	<i>Givors - Grigny - Fin de la mise en commun des biens de la station d'épuration et des réseaux de transport situés sur les communes de Givors et Grigny et cession des biens à titre gratuit au Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 17)
N° CP-2017-1839	<i>Travaux d'entretien des dépendances vertes sur les voies rapides de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 8)
N° CP-2017-1840	<i>Dardilly - Champagne au Mont d'Or - Limonest - La Mulatière - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - Oullins - Pierre Bénite - Déclassement des autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Convention d'occupation temporaire entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) en raison de la présence de l'infrastructure de la ligne B du métro, en tréfonds du domaine public autoroutier déclassé -</i>	(p. 8)
N° CP-2017-1841	<i>Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -</i>	(p. 18)
N° CP-2017-1842	<i>Tierce maintenance applicative pour la solution de gestion des identités de la Métropole de Lyon et les composants associés à cette solution - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1843	<i>Licence d'utilisation de la marque La fibre Grand Lyon, Le très haut débit au service des entreprises - Approbation d'un contrat -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1844	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 132 et 316, situés 23, rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Sanlioglu -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1845	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à M. Marcel Bourguignon -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1846	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet et appartenant à M. Pascal Bourguignon -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1847	<i>Givors - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route de Drevet et appartenant aux conjoints Capuano -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1848	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'un garage en sous-sol formant les lots n° 1019 et n° 1177 de la copropriété Le Vivarais situés au 9, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Bruno Charleux -</i>	(p. 19)

N° CP-2017-1849	<i>Lyon 9° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Quartier de l'Industrie - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle AM 189, située au 59, quai Paul Sédallian et appartenant à la copropriété du 59, quai Paul Sédallian -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1850	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue du Carreau et appartenant à la copropriété Le Castel du Grand Large -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1851	<i>Pierre Bénite - Voirie de proximité - Mise en demeure d'acquérir un terrain nu situé 103, rue Voltaire et appartenant aux époux Souche - Renoncement à l'acquisition -</i>	(p. 19)
N° CP-2017-1852	<i>Saint Priest - Equipement public - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain nu située rue du Dauphiné, appartenant à M. et Mme Jean-François Casanova -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1853	<i>Solaize - Mise en demeure d'acquérir - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain nu située 282, route du Pilon et appartenant au Syndicat des copropriétaires Les jardins contemporains -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1854	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, de 5 parcelles de terrain situées dans le quartier Vernay-Verchères et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Dynacité -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1855	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Acquisition à titre gratuit de 24 parcelles de terrain et volumes constituant le sol des voies du quartier Vernay-Verchères, appartenant respectivement à l'association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx La Grande Ile, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), les Offices publics de l'habitat : Est Métropole habitat (EMH) et Lyon Métropole habitat (LMH) -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1856	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains, situés 8 et 10, rue Colonel Klobb et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Klobb House -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1857	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession atermoyée, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de la parcelle de terrain bâti cadastrée B 846 pour partie, située 57, avenue Pierre Brossolette, sur laquelle sont implantées une maison d'habitation et ses dépendances - Autorisation donnée à la SERL de déposer un permis de démolir ou tout autre dossier de demande d'autorisation administrative sur la parcelle précitée -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1858	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession à titre onéreux à Madame Zengin, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 918 et 982 de la copropriété le Terraillon et situés au 23, rue Jules Védrines, bâtiment D, escalier 5 - Décision modificative de la décision du Bureau n° B-2014-0421 du 3 novembre 2014 -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1859	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession atermoyée, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de la parcelle de terrain bâti cadastrée B 1795, située 35, rue Guillermin et sur laquelle sont implantés 45 garages - Autorisation donnée à la SERL de déposer un permis de démolir ou tout autre dossier de demande d'autorisation administrative sur la parcelle précitée -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1860	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession atermoyée, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de la parcelle de terrain bâti cadastrée B 847 pour partie, située 57, chemin du Terraillon et sur laquelle sont implantés 81 garages - Autorisation donnée à la SERL de déposer un permis de démolir ou tout autre dossier de demande d'autorisation administrative sur la parcelle cadastrée B 847 -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1861	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession, à l'euro symbolique, au syndicat des copropriétaires de la copropriété Résidence Bellevue, de terrains nus constituant les lots de copropriété n° 909 à 912 situés à l'angle des rues Louis Pergaud, Lessivas et Romain Rolland, sur la parcelle cadastrée B 1081 -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1862	<i>Corbas - Plan de cession - Développement économique - Secteur Corbèges et Tâches - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, de 2 tènements de terrain nus d'une superficie totale d'environ 17,7 hectares à la société PRD, ou toute société se substituant à elle - Autorisation donnée à cette dernière de déposer un ou plusieurs permis de construire ou tout autre dossier de demande d'autorisation administrative sur les parcelles, objet de la vente -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1863	<i>La Tour de Salvagny - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la Commune suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble (terrain et bâti) situé 1, rue des Bergeonnes -</i>	(p. 20)
N° CP-2017-1864	<i>Limonest - Plan de cession - Développement économique - Projet Limo Valley - Cession onéreuse, à la société civile immobilière (SCI) Forel Chabal ou toute société substituée à elle, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée I 310 située route du Puy d'Or - Autorisation de déposer une demande de permis de construire -</i>	(p. 21)

N° CP-2017-1865	<i>Lyon 1er - Lyon 3° - Plan de cession - Bilan des mises en vente de biens par adjudication du 21 juin 2017 - Mises en vente par adjudication pour le 22 novembre 2017 - Déclassement de l'immeuble situé 86, boulevard de la Croix-Rousse -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1866	<i>Lyon 7° - Equipements publics - Cession à la Ville de Lyon, à titre onéreux, suite à préemption, d'un tènement immobilier situé 8-12, rue Croix-Barret -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1867	<i>Lyon 8° - Plan de cession - Cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain nu et d'un volume situés rue Guillaume Paradin au profit des époux Goirand -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1868	<i>Lyon 8° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à l'euro symbolique, des lots n° 30, 31, 32 et 33 à la SCI Foncière RU 01/2014 -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1869	<i>Lyon 9° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de 24 lots de copropriété d'un bâtiment d'habitation situé au 47 - 48, quai Paul Sédallian -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1870	<i>Lyon 4° - Vénissieux - Voirie de proximité - Echange foncier, sans soulte entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Canuts à Lyon 4° et de 3 parcelles de terrain situées rue Joseph Muntz à Vénissieux -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1871	<i>Saint Priest - Sathonay Camp - Equipement public - Echange sans soulte, entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), de parcelles de terrain nu situées Porte des Alpes - Cours Professeur Jean Bernard lieu-dit Les Luèpes à Saint Priest et 30, rue Garibaldi lieu-dit La Manutention à Sathonay Camp -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1872	<i>Vénissieux - Développement urbain - Projet d'aménagement du site Puisoz - Echange sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société dénommée Lionheart SAS, de parcelles de terrain nu à détacher des parcelles cadastrées AK 2, AK 6, AK 13, AK 17, AK 18 et AK 14 situées boulevards Irène Joliot-Curie, Marcel Sembat et Laurent Bonnevey, avenue Jules Guesde et place Grandclément -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1873	<i>Lyon 7° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, de l'immeuble situé 41, rue de Marseille -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1874	<i>Lyon 3° - Développement urbain - ZAC Part-Dieu ouest - Suppression de la servitude d'accès et de passage public à l'Auditorium situé place Charles de Gaulle -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1875	<i>Lyon 7° - Equipement public - Institution d'une servitude de passage, à titre gratuit, d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales au profit de la société GEC 18 ou de toute société à elle substituée sous une parcelle de terrain métropolitaine située rue Paul Massimi, angle rue Croix-Barret - Approbation d'une convention -</i>	(p. 21)
N° CP-2017-1876	<i>Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Pierre Hémon pour un déplacement à Mâcon (Saône-et-Loire), le mardi 4 juillet 2017 - Participation au séminaire sur le développement touristique de la Saône -</i>	(p. 23)
N° CP-2017-1877	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 30 mai au 31 juillet 2017 -</i>	(p. 23)
N° CP-2017-1878	<i>Saint Genis Laval - Collège Paul d'Aubarède - Désaffectation du service public de l'enseignement et déclassement d'une parcelle de terrain -</i>	(p. 23)
N° CP-2017-1879	<i>Bron - Décines Charpieu - Oullins - Neuville sur Saône - Villeurbanne - Corbas - Autorisation de déposer des demandes de déclarations préalables de travaux -</i>	(p. 23)
N° CP-2017-1880	<i>Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Métropole de Lyon - Lot n° 1: exploitation et maintenance avec garantie totale et intéressement - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1881	<i>Aménagement intérieur de véhicules utilitaires de la Métropole de Lyon - Lot n°1 : véhicules de la direction de la voirie et de la direction du patrimoine et des moyens généraux - Lot n° 2 : véhicules de la direction de la propreté, de la direction de l'eau et autres directions - Autorisation de signer les avenants -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1882	<i>Location et entretien de vêtements de travail pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1883	<i>Maintenance de la gestion technique centralisée (GTC) - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché public -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1884	<i>Lyon 7° - Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la restructuration du collège Gabriel Rosset - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1885	<i>Travaux de sonorisation du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des collèges - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 24)

N° CP-2017-1886	<i>Prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole de Lyon - Lots n° 13 et 15 - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1887	<i>Prestations d'enquêtes et positionnement marketing - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1888	<i>Oullins - Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1889	<i>Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : Exploitation maintenance chauffage, ventilation et climatisation (CVC) avec garantie totale et intéressement - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Someci -</i>	(p. 24)
N° CP-2017-1890	<i>Renouvellement de la convention d'échange d'informations au format numérique avec l'Académie de Lyon -</i>	(p. 25)
N° CP-2017-1891	<i>Genay - Irigny - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 8° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2017 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 15)
N° CP-2017-1892	<i>Conseil et assistance dans le domaine des risques géotechniques dans le cadre de la délivrance des autorisations du droit du sol sur tout le territoire de la Métropole de Lyon (hors Ville de Lyon) - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 26)
N° CP-2017-1893	<i>Fonctionnement du dispositif Bus Info santé - Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2017 -</i>	(p. 26)
N° CP-2017-1894	<i>Prestations de maintenance, formations et fourniture de pièces détachées pour les bennes et grues installées sur les véhicules de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 26)
N° CP-2017-1895	<i>Givors - Exploitation du site Givors Ban - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 26)
N° CP-2017-1896	<i>Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Tarification pour la boutique du Musée -</i>	(p. 27)
N° CP-2017-1897	<i>Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon et la société BIIN -</i>	(p. 27)

**Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président**

Le lundi 11 septembre 2017 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 1er septembre 2017 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Membres invités

Présents : MM. Devinaz, Gouverneyre.

Absents non excusés : M. Lebuhotel, Mme Runel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôt de pouvoir pour absence momentanée

Mme Peillon (pouvoir à M. Longueval)

N° CP-2017-1793 - Feyzin - Déclassement et cession à titre onéreux à la Ville de Feyzin d'une partie du domaine public métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue Victor Hugo et de la RD 307 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1794 - Givors - Plan de cession - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la SCI Cala, représentée par M. Eric Capuano, d'une emprise située impasse de la Perle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1795 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Déclassement du domaine public métropolitain d'une partie des parcelles de terrain nu cadastrées BO 359, BO 395 et BO 398 situées rue Jacquard et avenue Franklin Roosevelt - Cession de ces parcelles, à titre onéreux, à la société Lazard Group ou à une personne morale substituée à elle - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1796 - Saint Fons - Travaux d'aménagement de voirie pour la construction de locaux scolaires provisoires rue Anatole France - Offre de concours par la Commune de Saint Fons - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1797 - Fourniture de matériaux de construction - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1798 - Fourniture et livraison de signalisation temporaire - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1799 - Travaux de mise en oeuvre de béton hydraulique sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les 2 avenants aux marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1800 - Oullins - Requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1801 - Saint Fons - Requalification de l'Allée de l'Arsenal - Marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2017-1802 - Vaulx en Velin - Marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la rue de la République - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2017-1803 - Vénissieux - Puisoz, travaux d'accessibilité - Marché n° 3 : travaux d'ouvrages d'art - Marché n° 4 : Travaux de signalisation lumineuse et tricolore - Marché n° 5 : Travaux d'aménagements paysagers - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2017-1804 - Villeurbanne - Réaménagement de la place Grandclément - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2017-1805 - Craponne - Déclassement du domaine public métropolitain de la rue des Docteurs Mérieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1806 - Givors - Désaffectation d'une partie du domaine public métropolitain de la Ville de Givors d'une emprise située rue Danielle Casanova - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1807 - Meyzieu - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain des rues Paul Cézanne et Claude Monet - Autorisation donnée à Meyzieu Distribution de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1808 - Vénissieux - Procédure de classement d'office dans le domaine public métropolitain de la rue des Minguettes, de la rue Guy de Maupassant, de la rue Robert Legodec et de la rue Lazare Hoche - Approbation de l'engagement de la procédure de classement d'office - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1809 - Vénissieux - Développement urbain - Projet d'aménagement du site du Puisoz - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée AK 18, située à l'angle du boulevard Marcel Sembat et de l'avenue Joliot Curie et de l'emprise située à l'angle du boulevard Marcel Sembat et de l'avenue Jules Guesde - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1839 - Travaux d'entretien des dépendances vertes sur les voies rapides de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° CP-2017-1840 - Dardilly - Champagne au Mont d'Or - Limonest - La Mulatière - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - Oullins - Pierre Bénite - Déclassement des autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Convention d'occupation temporaire entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) en raison de la présence de l'infrastructure de la ligne B du métro, en tréfonds du domaine public autoroutier déclassé - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2017-1793 à CP-2017-1809, n° CP-2017-1839 et CP-2017-1840. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter plusieurs dossiers, ainsi que les 2 dossiers de monsieur Da Passano.

Le premier dossier n° CP-2017-1793 concerne la Commune de Feyzin. La Ville de Feyzin a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement d'une partie du domaine public et la cession de cette emprise située à l'angle de la rue Victor Hugo et de la RD 307, pour une superficie de 133 mètres carrés.

Plusieurs réseaux à proximité de la parcelle sont implantés. Leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge de la Ville de Feyzin. L'ensemble des services métropolitains consultés a émis un avis favorable au déclassement. Aux termes du compromis, cette parcelle sera cédée à la Ville de Feyzin pour un montant de 29 925 €, soit 225 € le mètre carré, libre de toute location ou occupation. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, cette procédure est dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° CP-2017-1794 concerne la Ville de Givors. La SCI Cala, propriétaire riverain de la parcelle cadastrée BH 628 appartenant à la Métropole de Lyon, a sollicité la Métropole pour acquérir cette parcelle. L'emprise constitue un délaissé hors emprise de voirie depuis l'achèvement de des travaux de la SNCF. De ce fait, ce terrain représentant un accessoire de voirie, il sera procédé au déclassement et à la cession après désaffectation de cette emprise au profit de la SCI Cala.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. Aux termes du compromis, cette parcelle sera cédée à la SCI Cala, pour un montant de 8 500 €, libre de toute location ou occupation,

Le dossier n° CP-2017-1795 concerne la Commune de Vaulx en Velin. La Métropole de Lyon est devenue propriétaire de diverses parcelles de terrain nu situées sur les Communes de Lyon 3°, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu et Meyzieu. Ce sont des parcelles qui sont situées en bordure de la ligne du tramway Rhônexpress et de la piste cyclable.

La Métropole est également propriétaire de la parcelle cadastrée BO 359 située rue Jacquard sur la Commune de Vaulx en Velin. Elle a été acquise au Département du Rhône dans le cadre de la réalisation du Boulevard urbain est (BUE). Ces 5 parcelles constituent pour partie l'assiette foncière du tènement, objet de la présente cession.

Dans une optique de valorisation foncière de ce terrain constructible, libre de toute occupation, la Métropole et le SYTRAL ont engagé une démarche commune de cession de ce tènement. A cet effet, une consultation a été lancée à la fin de l'année 2015, afin de sélectionner un opérateur privé. L'offre de la société Lazard Group a finalement été retenue.

Les emprises foncières de terrain nu à céder sont à détacher des 5 parcelles précédemment citées. Il y aura donc désaffectation et déclassement de ces biens et cessions.

Aux termes de la promesse tripartite, la Métropole et le SYTRAL céderaient à la société Lazard Group l'ensemble de ces parcelles pour une surface de 3 980 mètres carrés au prix forfaitaire global de 460 000 € HT. La vente est subordonnée à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours. L'acquéreur fera son affaire de tous les travaux nécessaires à la réalisation de son projet de construction.

Le dossier n° CP-2017-1796 concerne la Ville de Saint Fons. La Ville de Saint Fons projette la construction de locaux scolaires provisoires sur des parcelles acquises par la Métropole de Lyon en 2004 sur la rue Anatole France. Dans le cadre de cet aménagement porté financièrement par la Ville de Saint Fons, celle-ci souhaite que la Métropole réalise les aménagements de voirie sur le parvis du futur groupe scolaire au titre de ses compétences en matière d'aménagement de voirie.

Je rappelle que ce projet d'aménagement de voirie consiste à la création d'un trottoir au droit du futur groupe scolaire et la mise en place de mobilier urbain afin d'assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers. Le coût total des travaux est estimé à 41 246,70 € HT.

La Ville de Saint Fons, a fait part de son intérêt à la réalisation de ces travaux et accepte de participer à leur financement par offre de concours sur la base du montant hors taxes. La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de ces prestations qui seront exécutées dans le cadre des marchés de travaux de la direction de la voirie.

Le dossier n° CP-2017-1797 concerne la fourniture de matériaux de construction par un marché à bons de commandes. Par décision de la Commission permanente n° CP-2015-0325 du 7 septembre 2015, la Métropole de Lyon a autorisé le lancement et la signature d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de matériaux de construction. Le présent avenant a pour objet la mise à jour de la formule de révision des prix.

En effet, l'indice 236200 "Eléments en plâtre pour la est remplacé par l'indice 236000 "ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre". Les autres indices restent inchangés.

Pour concrétiser ce qui précède, la conclusion d'un avenant n° 1 est donc nécessaire. Bien entendu, cet avenant n° 1 est sans impact financier sur les montants minimum et maximum de ce marché.

Le dossier n° CP-2017-1797 s'inscrit toujours dans le cadre des modifications de prix. En date du 15 décembre 2014, le marché n° 13049 initialement conclu par le Département du Rhône a été transféré à la Métropole de Lyon. Le présent dossier, a pour objet de modifier l'article 3.2 "Variation dans les prix" et l'article 3.2.4 "Choix de l'index de référence". L'indice FDS-FD est remplacé par l'indice FSD1, l'indice "frais et services divers". Les autres indices sont sans changement.

Cette formule annule et remplace la formule initiale pour la durée de vie du marché et il faut donc procéder à un avenant n° 3 avec aucune incidence financière. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser, monsieur le Président de la Métropole, à signer ledit avenant.

Le dossier n° CP-2017-1799 : Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-1063 du 12 septembre 2016, la Métropole de Lyon a autorisé le lancement et la signature de 2 marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux de mise en oeuvre de béton hydraulique sur le territoire métropolitain.

Le présent dossier a pour objet la modification de l'article 11-4 "Actualisation ou révision des prix" de l'acte d'engagement. En effet, la révision de prix s'applique dès lors que la durée d'exécution des travaux du bon de commande est supérieure à un mois. Ce qui n'était pas le cas du précédent marché. Ce qui empêche donc la révision des prix auprès des entreprises

Pour concrétiser ce qui précédait, la conclusion d'un avenant n° 1 s'avère nécessaire pour chacun de ces marchés. Ces avenants n° 1 sont, bien sûr, sans impact financier sur les montants minimum et maximum, desdits marchés à bons de commandes. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ces 10 avenants.

Le dossier n° CP-2017-1800 concerne la Commune de Oullins. Il concerne un marché de travaux de voirie réseaux divers (VRD) ayant pour objet la requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois à Oullins. Une procédure adaptée a été lancée. Je rappelle que ce marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment, la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution, l'acheteur a choisi l'offre du groupement d'entreprises Dumas SAS/travaux routiers PL Favier SAS, pour un montant de 526 311,36 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2017-1801 concerne la Commune de Saint Fons pour un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD), à la suite d'une procédure adaptée, pour la requalification de l'allée de l'Arsenal à Saint Fons. Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 20 juillet 2017, a classé première et choisi l'offre de l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 359 575,57 € TTC.

Le dossier n° CP-2017-1802 concerne le marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la rue de la République à Vaulx en Velin. Je rappelle, bien sûr, que cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Le présent marché intègre les conditions à caractère social et la clause d'insertion sociale. Conformément aux critères, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 juillet 2017, a choisi l'offre du groupement d'entreprises FOLIA / CAP VERT, pour un montant de 398 460 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2017-1803 concerne la Commune de Vénissieux, pour l'opération du secteur du Puisoz, projet important qui fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

Je rappelle que le secteur du Puisoz d'une superficie de 20 hectares et situé au nord-est de la Commune de Vénissieux, est identifié au schéma de cohérence territoriale (SCOT) comme un secteur stratégique de développement. Le projet d'aménagement mis en oeuvre par la Métropole sur ce site, a été concédé à la société Lionheart par délibération du Conseil n° 2016-1326 du 27 juin 2016. Je ne rappellerai pas l'ensemble des objectifs qui ont été fixés. Par contre, il y a eu la mise en place d'un schéma d'accessibilité.

Le projet d'accessibilité se déclinera en 2 phases :

- une première phase de travaux, liée au projet du Puisoz, avec l'arrivée des enseignes Ikea et Leroy Merlin, objet du présent rapport,
- une seconde phase de travaux, dont le calendrier restera à définir, notamment pour le projet de développement du site Carrefour.

Dans le cadre du démarrage de la phase 1 des travaux d'accessibilité, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution des marchés suivants :

- marché n° 3 : travaux d'ouvrages d'art,
- marché n° 4 : travaux de signalisation lumineuse et tricolore,
- marché n° 5 : travaux d'aménagements paysagers.

Ont été attribués :

- le lot n° 3 au Groupement Eiffage GC /LEGRAND, pour un montant de 3 003 987,12 € TTC,
- le lot n° 4 au Groupement AXIMUM /ELECTRIOX, pour un montant de 347 861,10 € TTC,
- lot n° 5 Travaux d'aménagements paysagers IDVERDE, pour un montant de 353 501,92 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés.

Le dossier suivant n° CP-2017-1804 concerne le réaménagement de la place Grandclément à Villeurbanne. Je rappelle que cette opération s'inscrit dans le projet d'accompagnement du SYTRAL pour le trolley C3. Le réaménagement du boulevard Réguillon et de la rue Decorps font également partie intégrante de cette opération.

Conformément aux critères d'attribution, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 juillet 2017 a choisi l'offre du groupement d'entreprises BASE / SITETUDES / ATELIER WILD ARCHITECTURE / LES ECLAIREURS / BLD WATERDESIGN, pour un montant de 808 956 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2017-1805 concerne l'aménagement sur la Commune de Craponne du site de la société BioMérieux qui a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du domaine public métropolitain de la rue des Docteurs Mérieux.

La rue précitée représente une superficie d'environ 3 155 mètres. L'enquête technique a révélé que plusieurs réseaux passent sous cette voirie. Ils appartiennent à Numéricable, Eclairage public, GRDF, Enedis, Grand Lyon Réseaux Exploitant et Orange. Leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge de la société BioMérieux. L'ensemble des services métropolitains consultés a émis un avis favorable à ce déclassement. Une enquête publique en date du 1er août 2016, a été lancée. A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le déclassement. La cession entre la Métropole et la société BioMérieux s'effectuera, après désaffectation et déclassement de la voie précitée.

Le dossier suivant n° CP-2017-1806 concerne la Commune de Givors dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier de construction de logements, d'une crèche municipale et de stationnements en sous-sol, la Ville de Givors a conclu une convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, qui a été désigné maître d'ouvrage.

L'OPH Lyon Métropole habitat a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement d'une emprise foncière d'une superficie de 153 mètres carrés. Toutefois, il n'existe aucun acte de transfert de l'avenue Danielle Casanova de la Ville de Givors à la Métropole. Préalablement à ce déclassement, la Métropole en sa qualité d'autorité gestionnaire, doit procéder à la désaffectation de l'usage public de cette emprise. Plusieurs réseaux appartenant aux différents opérateurs sont présents et leur dévoiement reste à la charge de l'OPH Lyon Métropole habitat. L'ensemble des services métropolitains a donné un avis favorable.

Le dossier suivant n° CP-2017-1807 concerne la Commune de Meyzieu. La société Meyzieu Distribution propriétaire de l'actuel centre commercial Leclerc sur Meyzieu Peyssillieu porte un projet de restructuration et extension de ce centre commercial.

Je rappelle que ce projet répond aux objectifs de développement économique et démographique de ce territoire. Les terrains d'assiette du projet d'extension du centre commercial sont constitués, pour partie sur des terrains privés mais aussi des emprises appartenant au domaine public de voirie métropolitain, en ce qui concerne les rues Paul Cézanne et Claude Monet. En ce qui concerne ces deux rues, des études techniques ont d'ores et déjà été engagées par les services de la Métropole afin de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement. Une enquête publique sera réalisée avant de statuer définitivement sur les conditions de déclassement. Il est donc proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement de ces voiries métropolitaines représentant environ 5 909 mètres carrés

Aussi, il est proposé, par la présente décision, que la Métropole en tant que propriétaire, autorise d'ores et déjà la société Meyzieu Distribution ou toute autre filiale s'y substituant, à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation de son projet et notamment :

- le permis de démolir,
- le permis de construire,
- les autorisations à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC),

Le dossier suivant n° CP-2017-1808 concerne la Commune de Vénissieux. Lors de la création de la Communauté urbaine de Lyon en 1969, la compétence voirie gérée par les communes a été transférée à cette dernière. Dans le listing des voies transférées par la Commune de Vénissieux figuraient notamment les rues des Minguettes, Guy de Maupassant, Robert Legodec et Lazare Hoche.

Toutefois, la Commune de Vénissieux n'était pas propriétaire de l'assiette foncière de ces voies et donc une partie reste privée. Aujourd'hui, l'état de ces 4 voies s'est beaucoup dégradé et nécessite d'importants travaux notamment en matière d'élargissement de trottoirs. Donc, le classement de ces voies dans le domaine public métropolitain permettra ainsi de boucler le secteur avec la rue Gabriel Péri et la rue de la Commune de Paris, appartenant déjà à la Métropole de Lyon et d'assurer ainsi la même qualité de cadre de vie à l'ensemble des habitants du quartier.

L'examen de la situation foncière des parcelles fait apparaître des difficultés de cession amiable de la propriété du sol, eu égard au nombre important de propriétaires. Il convient donc d'utiliser la procédure de classement d'office.

Le dossier de classement d'office a été établi en fonction de nombreuses notices, plans parcellaires, état parcellaire, photos, plan de situation, etc.

A l'issue de la procédure, le classement sera prononcé par décision de la Commission permanente. Néanmoins, en cas d'opposition d'un ou plusieurs propriétaires intéressés, il sera demandé au Préfet de prendre la décision de classement d'office.

Toujours sur la Commune de Vénissieux, le dossier n° CP-2017-1809 fait l'objet de l'aménagement du site du Puisoz et du traité de concession liant la Métropole de Lyon à la société Lionheart, qui doit intervenir en tant qu'aménageur et réaliser l'opération selon un programme prévisionnel de construction d'environ 180 000 mètres carrés de surface de plancher (SDP).

Pour ce faire, il a été prévu l'échange de diverses parcelles : d'une part, la collectivité territoriale s'engage à céder à l'aménageur les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement ; et d'autre part, la société s'engage à céder à la collectivité les emprises non incluses dans le périmètre du projet d'aménagement.

Dans ce contexte, la société Lionheart a sollicité la Métropole afin d'obtenir le déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée AK 18 pour 215 mètres carrés et l'emprise située à l'angle du boulevard Marcel Sembat et de l'avenue Jules Guesde, pour une superficie d'environ 4 mètres carrés.

La cession au profit de cette société s'effectuera après désaffectation et déclassement des emprises précitées.

L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement. Je rappelle que l'enquête technique a montré la présence de réseaux à la charge du futur acquéreur. Enfin, ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

Voilà pour l'ensemble de ses dossiers. A présent, je présente les dossiers concernant monsieur Da Passano.

Le premier dossier n° CP-2017-1839 a pour objet la signature d'un accord-cadre à bons de commande, relatif aux travaux d'entretien des dépendances vertes sur les voies rapides de la Métropole de Lyon.

Les travaux consistent à l'ensemble des travaux d'entretien : ramassages de détritiques, fauchages, évacuation, taille, débroussaillage et entretien des zones arborées.

Cet accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite 1 fois 2 années. L'accord-cadre à bons de commande comporterait un engagement de commande minimum de 240 000 € TTC et maximum de 960 000 € TTC pour sa durée ferme. Le présent accord-cadre à bons de commande intègre, bien sûr, les conditions à caractère social et d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution, l'acheteur a choisi l'offre du groupement d'entreprises Idverde / Barbolat Environnement Entreprise. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le deuxième dossier n° CP-2017-1840 concerne toujours dans le cadre du déclassement des autoroutes A6 et A7, l'utilisation par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) l'occupation du domaine public. En effet, concernant le plan de mandat 2002-2008 le SYTRAL, par délibération du 15 décembre 2005, avait obtenu la réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage, du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Oullins. Ce projet a été déclaré d'utilité publique.

Le projet de convention avait donc fait l'objet du fait du reclassement dans le domaine public routier de la Métropole au 1er novembre de cette année, de la section de l'autoroute A7 concernée par le passage en tréfonds de la ligne B du métro, de mettre à la disposition du SYTRAL les emprises et volumes situés en tréfonds du domaine public de voirie, au titre de la présence et pour les besoins de l'exploitation de l'infrastructure de la ligne de métro. L'autorisation d'occupation sera consentie au SYTRAL, à titre gracieux à compter de ce 1er novembre, date de reclassement dans le domaine public métropolitain des sections de l'autoroute A7 concernées par l'ensemble du tréfonds. En fait, c'est le même dossier qui avait été signé avec l'Etat et qui sera signé avec la Métropole de Lyon.

Voilà, monsieur le Président, pour ces 2 dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1806, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2017-1810 - Politique de communication pour le projet de la Vallée de la Chimie - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

N° CP-2017-1811 - Feyzin - Pierre Bénite - Solaize - Saint Fons - Démarche Valden - Démarche stratégique, prospective et partenariale portant sur les enjeux et potentialité de la Vallée de la Chimie dans le domaine de l'énergie et des déchets - Autorisation de signer le protocole d'accord de collaboration et de confidentialité - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Mme la Vice-Présidente Bouzerda rapporte les dossiers n° CP-2017-1810 et CP-2017-1811. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Oui, ces 2 dossiers concernent la Vallée de la Chimie et le premier dossier concerne plus particulièrement la politique de communication à mettre en oeuvre, notamment à la suite de l'adoption du plan de prévention des risques technologiques, une communication nécessaire auprès des habitants et des entreprises et puis, également le déploiement de l'animation sur cette politique menée sur cette Vallée de la Chimie avec la production de supports et d'outils de communication.

Donc, il vous est proposé dans le cadre de ce lot n° 1 d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre pour deux ans, afin de mettre en oeuvre cette politique de communication, avec l'ensemble des actes y afférents pour un montant minimum de 70 000 € HT, et maximum de 273 000 € HT.

Le deuxième dossier n° CP-2017-1811 concerne une autorisation de signer le protocole d'accord de collaboration sous le sceau de la confidentialité, puisqu'il a été mis en oeuvre avec l'ensemble des acteurs de la Vallée de la Chimie, les industriels, un plan stratégique qui doit démarrer par un diagnostic qui implique un échange de données entre les services de la Métropole et ses industriels. Cet accord de confidentialité est bien évidemment, nécessaire avant de partager ces informations particulièrement stratégiques. Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cet accord.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Bouzerda. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° CP-2017-1812 - Givors - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Givors - Lots n° 1 et 3 - Autorisation de signer les avenants n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona rapporte le dossier n° CP-2017-1812. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Merci monsieur le Président, cette décision concerne la Commune de Givors pour la réhabilitation d'une aire d'accueil des gens du voyage. Nous avons la nécessité de vous demander l'autorisation de signer 2 avenants :

- un avenant pour le lot n° 1 : démolition - terrassements - voirie et réseaux divers (VRD), en lien avec l'entreprise ROGER MARTIN RHONE ALPES/RAZEL BEC, pour un montant de 421,80 € TTC ;

- le second avenant concerne le lot n° 3 : bâtiments - génie civil, avec l'entreprise COIRO TP, pour un montant de 17 022 € TTC. Et, il est demandé de donner l'autorisation à monsieur le Président de signer lesdits avenants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Cardona. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° CP-2017-1813 - Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la certification Cit'ergie et l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles rapporte le dossier n° CP-2017-1813. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la certification Cit'ergie et l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET), avec l'entreprise EQUINEO pour un montant global minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 années.

La certification Cit'ergie est un label européen qui permet de nous évaluer au regard de l'expérience de toutes les villes européennes, domaine par domaine et donc, cela permet à la Métropole de savoir quel domaine est satisfaisant et ceux où il apparaît des marges de progression et de comparer au regard de toutes les villes européennes.

La première est une bonne surprise car sur 100 points possibles, la Métropole de Lyon est rentrée directement au label Cit'ergie. Il y a 3 degrés : Cap Cit'ergie pour ceux qui rentrent, Cit'ergie pour ceux qui sont confirmés et Cit'ergie Gold pour ceux qui sont les meilleurs. Il y a deux communes en France qui sont Cit'ergie Gold. La Métropole y est rentrée à 61 points, ce qui est très satisfaisant. Les domaines de progression sont connus et il faut continuer à se faire labelliser Cit'ergie pour pouvoir se comparer et avoir une objectivation du plan climat. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas une surprise, c'est plutôt une reconnaissance du travail qui est mené ici !

M. le Vice-Président CHARLES : Par rapport aux autres communautés urbaines, cela a été une reconnaissance, oui mais c'est toujours agréable quand il y a une évaluation de manière objective, dès qu'il y a une bonne note. Cela n'empêche pas des marges de progression intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Charles. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Est-ce qu'il est possible de connaître les 2 villes qui sont nommées "Gold" ?

M. le Vice-Président CHARLES : Très exactement, il y a la Ville de Besançon. Par contre, la Communauté urbaine est très en deçà de la Métropole de Lyon. La seconde est la Communauté urbaine de Dunkerque qui a un travail depuis 30 ans, avec les entreprises et notamment la zone industrielle. Elle a au moins 2 décennies d'avance notamment aujourd'hui sur l'hydrogène.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° CP-2017-1814 - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Semcoda auprès de la Banque postale - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1815 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2013-4596 du 9 octobre 2013 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1816 - Garantie d'emprunt accordée à la SA Soliha solidaires pour l'habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1509 du 3 avril 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1817 - Garanties d'emprunts accordées à la Coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1818 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1819 - Garantie d'emprunt accordée à Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1820 - Garantie d'emprunt accordée à l'association les Oisillons de la Roche auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1821 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1822 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0349 du 7 septembre 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1823 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1824 - Garanties d'emprunts accordées à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1825 - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1826 - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Banque postale - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1827 - Garanties d'emprunts accordées à la SAS Coopérative groupe du 4 mars auprès du Crédit agricole Centre-Est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1828 - Garantie d'emprunt accordée à la SCI Esprit Gerland auprès d'Arkéa - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1829 - Champagne au Mont d'Or - Caluire et Cuire - Pierre Bénite - Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1891 - Genay - Irigny - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 8° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2017 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2017-1814 à CP-2017-1829 et CP-2017-1891. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, merci, j'ai 16 dossiers de garantie d'emprunt à vous présenter : 2 décisions modificatives, 1 décision complémentaire, 13 décisions de nouvelles garanties.

Je commence par les 2 décisions modificatives : le dossier n° CP-2017-1815 concerne Immobilière Rhône-Alpes 3f pour l'acquisition en VEFA de 33 logements situés ZAC Castellane à Sathonay Camp, la première garantie par le Bureau du 9 octobre 2013 n'ayant pas été levée dans les 2 années qui suivaient, il convient de renouveler notre accord pour cette garantie pour un montant réactualisé de 3 200 745 €.

La deuxième décision modificative, le dossier n° CP-2017-1816 concerne la SA Soliha, solidaires pour l'habitat concernant une modification de la durée du prêt qui passe ainsi de 35 ans au lieu de 40 ans, initialement prévu lors de la décision de la Commission permanente du 3 avril dernier.

Je poursuis par la décision complémentaire, le dossier n° CP-2017-1822. Elle concerne Alliade habitat pour la réhabilitation de 390 logements situés 24 à 48, rue Sully à Décines-Charpieu. Une première garantie avait été attribuée par la Commission permanente du 7 septembre 2015. Des travaux non budgétés initialement ont été planifiés depuis et il convient donc d'accorder une garantie d'emprunt complémentaire égale à 305 468 €.

J'en arrive aux 13 nouvelles demandes de garanties :

Le dossier n° CP-2017-1814 au profit de SEMCODA, pour la construction de 2 pavillons situés rue Roger Salengro à Pierre Bénite. Le montant garanti est de 295 205 €.

Le dossier n° CP-2017-1817 au profit de la coopérative Poste Habitat Rhône-Alpes, pour la construction d'une résidence sociale comprenant 16 logements située 8, rue Jean et Catherine Reynier à Saint Cyr au Mont d'Or. Le montant garanti est de 1 767 382 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1818 au profit d'Alliade habitat, pour 4 opérations d'acquisition en VEFA de 159 logements dont 4 logements situés 8-10, rue colonel Klobb à Villeurbanne, 21 logements en usufruit situés 68, avenue de la République à Tassin la Demi Lune, 43 logements situés 42, avenue du Chater à Francheville et 31 logements situés 8, chemin des Hauts de Selettes à Irigny. Le montant total garanti est de 7 647 825 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1819 au profit de Rhône-Saône habitat pour la construction de 25 logements au sein d'une résidence sociale et de 12 logements dans une pension de famille situés 40, quai Jean-Jacques Rousseau à La Mulatière. Le montant garanti est de 958 872 €.

Le dossier n° CP-2017-1820 au bénéfice de l'association les Oisillons de la Roche, pour l'acquisition d'un terrain à bâtir et la construction d'une maison d'enfants à caractère social situés rue des Cuers à Ecully. Le montant garanti est de 4 087 000 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1821 au profit d'Immobilière Rhône-Alpes 3F pour l'acquisition en VEFA de 42 logements dont 9 logements situés 70, rue des docteurs Cordier à Lyon 9°, 10 logements situés 4, rue Verdun à Sainte Foy lès Lyon, 2 logements situés 17, rue Jacquard à Oullins, de 21 logements situés 8/16, route de Genas à Chassieu. Le montant total garanti est de 4 084 147 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1823 au profit de Cité nouvelle, pour 2 opérations : l'acquisition-amélioration de 20 logements situés 32, passage Gonin à Lyon 1er et l'acquisition en VEFA de 8 logements situés 107, rue du professeur Beauvisage à Lyon 8°. Le montant total garanti est de 1 306 450 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1824 au profit de la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 50 logements à Villeurbanne, dont 35 logements situés 48, rue Décomberousse à Villeurbanne et 15 logements situés 262-266, rue Francis Pressensé à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 5 705 738 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1825 au profit d'ADOMA pour la construction d'une résidence sociale et d'une pension de famille comprenant 235 logements situés 110, rue de Saint Cyr à Lyon 9° et la réhabilitation de 270 logements au sein du foyer de travailleurs migrants "Debourg" situé 28, rue Georges Gouy à Lyon 7°. Le montant total garanti est de 7 524 153 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1826 au profit de Vilogia pour diverses opérations : l'acquisition en VEFA de 36 logements dont 4 logements situés 65, rue Barbusse à Pierre Bénite, 8 logements situés 36, rue de l'Université à Lyon 7°, 24 logements situés 24, rue Pasteur à Vénissieux, l'acquisition-amélioration de 9 logements situés 34, rue de la Claire à Lyon 9°. Le montant total garanti est de 4 769 118 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1827 au profit de SAS Coopérative groupe du 4 mars pour l'acquisition en VEFA de 11 logements situés 82/84, rue Philippe de la Salle à Lyon 4° dans le cadre d'un projet d'habitat participatif. Le montant garanti est de 1 793 612 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1828 au profit de la SCI Esprit Gerland, pour la construction de 23 logements situés 17, rue Pierre Bourdeix à Lyon 7°. Le montant garanti est de 4 380 900 €.

Le dossier suivant n° CP-2017-1829 au profit de Vilogia pour diverses opérations : l'acquisition en VEFA de 43 logements dont 12 logements situés 9-11, rue Louis Juttet à Champagne au Mont d'Or, dont 29 logements situés 150, Grande rue Saint Clair à Caluire et Cuire, la construction de 25 logements situés 120-124, rue André Bollier à Lyon 7°, 2 logements situés 65, rue Henri Barbusse à Pierre Bénite. Le montant total garanti est de 5 782 361 €. Voilà, j'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : On va adopter ces dossiers, sauf s'il y a des interventions. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous passe la parole pour le dossier de monsieur Michel Le Faou et il faut expliquer peut-être car il y a un certain nombre de nouveaux membres de la Commission permanente. Il est effectivement présent et c'est à cause de raisons particulières.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou est bien présent mais il se trouve qu'il est administrateur d'un certain nombre d'organismes bénéficiaires de cette décision et à ce titre, il ne peut pas la rapporter. Donc, fréquemment, il me demande de le faire à sa place et je le fais avec plaisir.

Il s'agit du dossier n° CP-2017-1891 qui concerne l'attribution de subvention à divers bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux dans le cadre des aides à la pierre, pour un montant de 594 000 €.

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Corinne CARDONA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de Immobilière Rhône-Alpes n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers n° CP-2017-1815 et n° CP-2017-1821 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers n° CP-2017-1818 et CP-2017-1822 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de SCIC Habitat Rhône-Alpes n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1824 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de SCIC Habitat Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1824 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1891, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1891, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1891 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1891, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2017-1830 - Saint Fons - Travaux d'amélioration du système de recirculation et d'extraction des boues de la station d'épuration de Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2017-1831 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits et outillages spécifiques et réalisation de prestations de maintenance pour les véhicules hydrocureurs de marque CAPPELLOTTO (lot 1) - HUWER (lot 2) - RIVARD (lot 3) et HYDROVIDE (lot 4) - Autorisation de signer le marché concernant le lot n° 3 (RIVARD) à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2017-1832 - Travaux de réparation, d'étanchéité et d'extension du génie civil des stations d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées - 2 lots - Lancement de la procédure adaptée avec mise en concurrence - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2017-1833 - Réparations et fourniture de pièces détachées pour les matériels SCHNEIDER Electric installés sur les stations d'épuration, de relèvement, le réseau du système d'assainissement et l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Lyon-Sud de la Métropole de Lyon et l'usine d'incinération de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2017-1834 - Travaux en matière d'électromécanique et sujétions d'automatismes réalisés sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2017-1835 - La Tour de Salvagny - Charbonnières les Bains - Création de réseaux d'eaux usées strictes avenue du Casino à La Tour de Salvagny et rue Georges Bassinet à Charbonnières les Bains - Autorisation de signer le marché à procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2017-1836 - Pierre Bénite - Nettoyage et désinfection des tours aéroréfrigérantes de la station d'épuration de Pierre Bénite - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2017-1837 - Saint Cyr au Mont d'Or - Création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention - Chemin de l'Indiennerie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° CP-2017-1838 - Givors - Grigny - Fin de la mise en commun des biens de la station d'épuration et des réseaux de transport situés sur les communes de Givors et Grigny et cession des biens à titre gratuit au Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2017-1830 à CP-2017-1838. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2017-1830 concerne Saint Fons, pour travaux d'amélioration du système de recirculation et d'extraction des boues de la station d'épuration. Il s'agit de l'autorisation de signer un avenant avec le groupement d'entreprises INEO Réseaux Est/EIFFAGE Énergie Industrie et Tertiaire. Le montant initial était de 1 292 824 € HT. L'avenant comprend la prise en compte de diverses adaptations techniques pour un montant de 49 182 € HT.

Le dossier n° CP-2017-1831 concerne la fourniture de pièces détachées accessoires, produits et outillages spécifiques pour la maintenance des véhicules hydrocureurs. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée ferme de 2 ans reconductibles de façon expresse une fois pour un montant minimum de 40 000 € HT et maximum de 160 000 € HT pour la durée ferme avec l'entreprise RIVARD.

Le dossier n° CP-2017-1832 concerne des travaux de réparation, d'étanchéité et d'extension du génie civil des stations d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées. Donc, il y a 2 lots, reconductibles de façon expresse une fois 2 ans : le lot n° 1 concerne la rive droite de la Saône et le lot n° 2 la rive gauche de la Saône, pour un montant pour le premier de 250 000 € HT pour la durée ferme et pour le deuxième de 150 000 € HT. L'attribution n'est pas encore réalisée.

Le dossier n° CP-2017-1833 concerne les réparations et fourniture de pièces détachées pour les matériels SCHNEIDER Electric installés sur les stations d'épuration, de relèvement, le réseau du système d'assainissement et l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Lyon-Sud de la Métropole de Lyon et l'usine d'incinération de la Métropole de Lyon. Cela concerne un marché exclusif puisque l'entreprise SCHNEIDER Electric a fourni une attestation justifiant de ses droits d'exclusivité, pour une durée ferme de 4 ans et pour un montant minimum de commande de 200 000 € HT et maximum de commande de 800 000 € HT.

Le dossier n° CP-2017-1834 concerne des travaux en matière d'électromécanique et sujétions d'automatismes réalisés sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement de la Métropole de Lyon. Il y a là aussi 2 lots sur la rive droite et sur la rive gauche, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois de façon expresse. Le premier lot est d'un montant de 600 000 € HT pour la durée ferme et le second lot est du même montant. Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer l'offre de la société SOC pour les 2 lots.

Le dossier n° CP-2017-1835 concerne la Commune de La Tour de Salvagny et Charbonnières les Bains pour la création de réseaux d'eaux usées strictes avenue du Casino à La Tour de Salvagny et rue Georges Bassinet à Charbonnières les Bains. C'est un marché dont l'acheteur a attribué le marché au groupement d'entreprises SEEA TP SA / COIRO TP, pour un montant de 667 759,52 € HT.

Le dossier n° CP-2017-1836 concerne la Commune de Pierre Bénite pour le nettoyage et désinfection des tours aéroréfrigérantes de la station d'épuration. Il s'agit d'un accord-cadre qui comporterait un engagement de commande minimum de 40 000 € HT et maximum de 160 000 € HT, pour la durée ferme de l'accord-cadre de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois. L'attributaire n'a pas encore été désigné.

Le dossier n° CP-2017-1837 concerne la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or pour la création d'eaux pluviales et bassins de rétention, chemin de l'Indiennerie. Il s'agit de l'autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée. Conformément aux critères d'attribution, il est proposé d'attribuer au groupement d'entreprises PETAVIT SAS / CARRION TP, pour un montant de 961 190,57 € HT.

Le dernier dossier n° CP-2017-1838 concerne les Communes de Givors-Grigny pour la fin de la mise en commun des biens de la station d'épuration et des réseaux de transport situés sur les Communes de Givors et Grigny et cession des biens à titre gratuit au Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG). Les Communes sont traitées de façon différente, puisqu'à l'époque, la Commune de Givors a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er janvier 2007. La Métropole a eu une convention avec le SYSEG pour qu'il continue à traiter les effluents de ces 2 Communes.

Aujourd'hui, il est souhaité clarifier une situation difficile à gérer. Donc, la Métropole et les communes se sont rapprochées ensemble et ont pris un certain nombre de décisions qui font que le SYSEG va effectivement traiter toujours les effluents de Givors-Grigny mais au mètre cube alors qu'aujourd'hui, il s'agit d'une démarche de participation qui ne permettait pas d'avoir une vision très objective et surtout très économique des choses. Prochainement, il sera proposé une convention qui permettra à Givors-Grigny de traiter ces effluents au mètre cube. Le paiement s'effectuera au mètre cube au syndicat du SYSEG.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Colin. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2017-1841 - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos rapporte le dossier n° CP-2017-1841. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Oui, merci monsieur le Président. Il s'agit d'une décision pour la désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration du collège Emile Malfroy à Grigny. Il s'agit de Madame Martine Carteron, Directrice du centre social et culturel de Grigny. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Très bien merci. Pas d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° CP-2017-1842 - Tierce maintenance applicative pour la solution de gestion des identités de la Métropole de Lyon et les composants associés à cette solution - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° CP-2017-1843 - Licence d'utilisation de la marque La fibre Grand Lyon, Le très haut débit au service des entreprises - Approbation d'un contrat - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2017-1842 et CP-2017-1843. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, le premier dossier n° CP-2017-1842 concerne une demande d'autorisation pour le renouvellement du marché qui assure la maintenance d'une solution Microsoft FIM (Forefront Identity Manager) pour la gestion des identités qui permet l'accès aux agents, élus, communes à l'extranet et diverses autres applications. Ce marché arrive à échéance fin décembre et il est donc demandé de lancer un accord-cadre dans une fourchette entre un minimum de 96 000 € TTC et maximum de 240 000 € TTC.

Le deuxième dossier n° CP-2017-1843 concerne le déploiement d'un réseau en fibre optique. Dans le cadre de ce projet de déploiement d'un réseau en fibre optique à destination des entreprises et des sites publics, le délégataire société Covage SAS désigné le 21 septembre 2015 a créé une société d'exploitation et de commercialisation. La Métropole de Lyon, quant à elle, a créé une marque "*La fibre Grand Lyon, Le très haut débit au service des entreprises*". Il est proposé par ce présent dossier de concéder une licence d'utilisation à titre gratuit de cette marque pour la société d'exploitation elle-même intitulée "*Grand Lyon très haut débit*". Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2017-1844 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 132 et 316, situés 23, rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Sanlioglu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1845 - Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à M. Marcel Bourguignon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1846 - Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet et appartenant à M. Pascal Bourguignon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1847 - Givors - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route de Drevet et appartenant aux conjoints Capuano - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1848 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'un garage en sous-sol formant les lots n° 1019 et n° 1177 de la copropriété Le Vivarais situés au 9, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Bruno Charleux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1849 - Lyon 9° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Quartier de l'Industrie - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle AM 189, située au 59, quai Paul Sédallian et appartenant à la copropriété du 59, quai Paul Sédallian - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1850 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue du Carreau et appartenant à la copropriété Le Castel du Grand Large - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

- N° CP-2017-1851** - Pierre Bénite - Voirie de proximité - Mise en demeure d'acquérir un terrain nu situé 103, rue Voltaire et appartenant aux époux Souche - Renoncement à l'acquisition - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1852** - Saint Priest - Equipement public - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain nu située rue du Dauphiné, appartenant à M. et Mme Jean-François Casanova - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1853** - Solaize - Mise en demeure d'acquérir - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain nu située 282, route du Pilon et appartenant au Syndicat des copropriétaires Les jardins contemporains - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1854** - Vaulx en Velin - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, de 5 parcelles de terrain situées dans le quartier Vernay-Verchères et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Dynacité - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1855** - Vaulx en Velin - Développement urbain - Acquisition à titre gratuit de 24 parcelles de terrain et volumes constituant le sol des voies du quartier Vernay-Verchères, appartenant respectivement à l'association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx La Grande Ile, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), les Offices publics de l'habitat : Est Métropole habitat (EMH) et Lyon Métropole habitat (LMH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1856** - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains, situés 8 et 10, rue Colonel Klobb et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Klobb House - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1857** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession atermoyée, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de la parcelle de terrain bâti cadastrée B 846 pour partie, située 57, avenue Pierre Brossolette, sur laquelle sont implantées une maison d'habitation et ses dépendances - Autorisation donnée à la SERL de déposer un permis de démolir ou tout autre dossier de demande d'autorisation administrative sur la parcelle précitée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1858** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession à titre onéreux à Madame Zengin, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 918 et 982 de la copropriété le Terraillon et situés au 23, rue Jules Védrières, bâtiment D, escalier 5 - Décision modificative de la décision du Bureau n° B-2014-0421 du 3 novembre 2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1859** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession atermoyée, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de la parcelle de terrain bâti cadastrée B 1795, située 35, rue Guillermin et sur laquelle sont implantés 45 garages - Autorisation donnée à la SERL de déposer un permis de démolir ou tout autre dossier de demande d'autorisation administrative sur la parcelle précitée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1860** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession atermoyée, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de la parcelle de terrain bâti cadastrée B 847 pour partie, située 57, chemin du Terraillon et sur laquelle sont implantés 81 garages - Autorisation donnée à la SERL de déposer un permis de démolir ou tout autre dossier de demande d'autorisation administrative sur la parcelle cadastrée B 847 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1861** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession, à l'euro symbolique, au syndicat des copropriétaires de la copropriété Résidence Bellevue, de terrains nus constituant les lots de copropriété n° 909 à 912 situés à l'angle des rues Louis Pergaud, Lessivas et Romain Rolland, sur la parcelle cadastrée B 1081 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1862** - Corbas - Plan de cession - Développement économique - Secteur Corbèges et Tâches - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, de 2 tènements de terrain nus d'une superficie totale d'environ 17,7 hectares à la société PRD, ou toute société se substituant à elle - Autorisation donnée à cette dernière de déposer un ou plusieurs permis de construire ou tout autre dossier de demande d'autorisation administrative sur les parcelles, objet de la vente - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2017-1863** - La Tour de Salvagny - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la Commune suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble (terrain et bâti) situé 1, rue des Bergeonnes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1864 - Limonest - Plan de cession - Développement économique - Projet Limo Valley - Cession onéreuse, à la société civile immobilière (SCI) Forel Chabal ou toute société substituée à elle, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée I 310 située route du Puy d'Or - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1865 - Lyon 1er - Lyon 3° - Plan de cession - Bilan des mises en vente de biens par adjudication du 21 juin 2017 - Mises en vente par adjudication pour le 22 novembre 2017 - Déclassement de l'immeuble situé 86, boulevard de la Croix-Rousse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1866 - Lyon 7° - Equipements publics - Cession à la Ville de Lyon, à titre onéreux, suite à préemption, d'un tènement immobilier situé 8-12, rue Croix-Barret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1867 - Lyon 8° - Plan de cession - Cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain nu et d'un volume situés rue Guillaume Paradin au profit des époux Goirand - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1868 - Lyon 8° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à l'euro symbolique, des lots n° 30, 31, 32 et 33 à la SCI Foncière RU 01/2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1869 - Lyon 9° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de 24 lots de copropriété d'un bâtiment d'habitation situé au 47 - 48, quai Paul Sédallian - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1870 - Lyon 4° - Vénissieux - Voirie de proximité - Echange foncier, sans soulte entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), d'une parcelle de terrain nu située boulevard des Canuts à Lyon 4° et de 3 parcelles de terrain situées rue Joseph Muntz à Vénissieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1871 - Saint Priest - Sathonay Camp - Equipement public - Echange sans soulte, entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), de parcelles de terrain nu situées Porte des Alpes - Cours Professeur Jean Bernard lieu-dit Les Luèpes à Saint Priest et 30, rue Garibaldi lieu-dit La Manutention à Sathonay Camp - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1872 - Vénissieux - Développement urbain - Projet d'aménagement du site Puisoz - Echange sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la société dénommée Lionheart SAS, de parcelles de terrain nu à détacher des parcelles cadastrées AK 2, AK 6, AK 13, AK 17, AK 18 et AK 14 situées boulevards Irène Joliot-Curie, Marcel Sembat et Laurent Bonneval, avenue Jules Guesde et place Grandclément - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1873 - Lyon 7° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollard, de l'immeuble situé 41, rue de Marseille - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1874 - Lyon 3° - Développement urbain - ZAC Part-Dieu ouest - Suppression de la servitude d'accès et de passage public à l'Auditorium situé place Charles de Gaulle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1875 - Lyon 7° - Equipement public - Institution d'une servitude de passage, à titre gratuit, d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales au profit de la société GEC 18 ou de toute société à elle substituée sous une parcelle de terrain métropolitaine située rue Paul Massimi, angle rue Croix-Barret - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2017-1844 à n° CP-2017-1875. Madame Geoffroy, vous avez la parole. Pour ces 30 dossiers, personne ici ne doute de votre esprit de synthèse !

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Je prends cela comme un message positif monsieur le Président. Je vais présenter cette trentaine de dossiers avec l'esprit synthétique qu'il m'est demandé.

Les dossiers d'acquisitions :

Le dossier n° CP-2017-1847 concerne la Commune de Givors pour une destination de voirie. Le vendeur est les conjoints Capuano pour un terrain nu, à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2017-1850 concerne la Commune de Meyzieu pour une destination de voirie. C'est une cession de voirie à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2017-1856 concerne la Commune de Villeurbanne pour une opération de voirie. Il s'agit d'un terrain nu à titre gratuit.

Les dossiers n° CP-2017-1845 et n° CP-2017-1846 concernent la Commune de Cailloux sur Fontaines, à destination de voirie. Ce sont deux terrains nus pour un montant respectivement de 17 664 € et de 262 €.

Le dossier n° CP-2017-1844 concerne la Commune de Bron dans le cadre de son développement urbain. Il s'agit de l'acquisition d'un T5 et d'une cave pour un montant de 115 000 €.

Le dossier n° CP-2017-1848 concerne la Commune de Lyon 3°, toujours une opération de développement urbain à Lyon Part-Dieu, un T4 de 92 mètres carrés, pour un montant de 299 000 €.

Le dossier n° CP-2017-1849 concerne la Commune de Lyon 9°, toujours dans le cadre du développement urbain, dans la ZAC du quartier de l'industrie, pour une opération de voirie, pour un montant de 20 000 €.

Le dossier n° CP-2017-1854 concerne la Commune de Vaulx en Velin, pour une opération de développement urbain. Le vendeur est Dynacité, pour le montant de 1 €.

Le dossier n° CP-2017-1855 concerne la Commune de Vaulx en Velin, pour également une opération de développement urbain, avec la SERL. Il s'agit d'une opération de voirie à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2017-1852 concerne la Commune de Saint Priest, avec un vendeur particulier pour un terrain nu, pour un montant de 50 000 €.

Les dossiers de cessions :

Le dossier n° CP-2017-1862 concerne la Commune de Corbas. L'acquéreur est un promoteur pour un terrain nu pour un montant de 8 543 136 € TTC.

Le dossier n° CP-2017-1864 concerne la Commune de Limonest. Pour une SCI, c'est un terrain nu et une maison à démolir, pour un montant de 425 000 € TTC.

Le dossier n° CP-2017-1865 concerne les Communes de Lyon 1er et Lyon 3°. Il s'agit de ventes aux enchères de 4 appartements qui ont été effectuées au mois de juin. Elle souligne que la mise à prix était de 313 980 € et qu'ils ont été vendus finalement pour un montant supérieur à 1 M€. Pour 5 appartements, l'adjudication est au 25 novembre, pour une mise à prix de 341 000 €.

Le dossier n° CP-2017-1867 concerne la Commune de Lyon 8°. Il s'agit d'un jardin pour un montant de 8 307 €.

Il y a un certain nombre d'opérations sur Bron Terrailon pour la Ville Bron. Ce sont les dossiers n° CP-2017-1857 dont l'acquéreur est la SERL pour une maison, un garage et un terrain à hauteur de 264 000 €.

Le dossier n° CP-2017-1858 pour une opération particulière, un appartement plus une cave pour 64 000 €.

Toujours sur la Commune de Bron, le dossier n° CP-2017-1859. Il s'agit d'un terrain et des garages pour la somme de 350 000 €.

Pour le dossier n° CP-2017-1860 concernant toujours Bron. La SERL est acquéreur pour une autre opération d'un terrain et 80 garages, pour la somme de 750 000 €.

Le dossier n° CP-2017-1861 fait l'objet de l'acquisition par une copropriété d'un terrain nu pour l'euro symbolique.

Le dossier n° CP-2017-1863 concerne la Tour de Salvagny. Il s'agit d'une maison d'habitation pour un projet social à hauteur de 350 000 €.

Le dossier n° CP-2017-1866 concerne la Commune de Lyon 7°, pour une cession de terrain à hauteur de 3 522 400 €.

Le dossier n° CP-2017-1868 concerne la Commune de Lyon 8° dans le cadre de la ZAC Mermoz nord pour un programme de logements. C'est la cession d'un terrain nu à hauteur de l'euro symbolique.

Le dossier n° CP-2017-1869 concerne la Commune de Lyon 9°. Pour la SERL, la ZAC nord du quartier de l'industrie. C'est un programme de 7 logements, un commerce et des garages pour 1 221 700 €.

Ce qui fait que le total global des cessions pour cette Commission permanente est de 16 506 525 €.

Et je poursuis pour quelques opérations diverses pour la Commune de Pierre Bénite. Pour la voirie, le dossier n° CP-2017-1851. Il fait l'objet d'un renoncement à la mise en demeure d'acquérir la propriété appartenant aux époux Souche.

Le dossier n° CP-2017-1853 concerne la Commune de Solaize. Pour l'euro symbolique, c'est une mise en demeure d'acquérir un terrain.

Le dossier n° CP-2017-1870 concerne les Communes de Lyon 4° et Vénissieux. Il s'agit d'un échange sans soulte entre la Métropole et le SYTRLA pour un projet de voirie.

Le dossier n° CP-2017-1871 concerne les Communes de Saint Priest et de Sathonay Camp pour un équipement public. C'est un échange sans soulte entre la Métropole et le SYTRAL.

Le dossier n° CP-2017-1872 concerne la Commune de Vénissieux pour son opération de développement urbain. C'est un projet d'aménagement du site du Puisoz avec un échange sans soulte entre la Métropole et la société Lionheart SAS.

Les trois derniers dossiers concernent la Commune de Lyon. Le dossier n° CP-2017-1873 concerne la Commune de Lyon 7° pour un projet d'habitat, avec un logement social qui est mis à disposition par bail emphytéotique au profit de la SA d'HLM SOLLAR, avec un droit d'entrée de 565 000 € qui est versé à la Métropole, pour le 41, rue de Marseille.

Le dossier n° CP-2017-1874 concerne la Commune de Lyon 3°. Il concerne une rénovation de centre commercial dans la ZAC Part-Dieu ouest. C'est à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2017-187 concerne la Commune de Lyon 7°. C'est un projet d'équipement public qui nécessite une servitude de passage à titre gratuit d'une canalisation.

Voilà, monsieur le Président, j'ai fini, j'espère que l'ensemble des membres de la Commission aura compris de quoi il s'agissait. Chacun a compris que l'argent que la Métropole produit, monsieur le Vice-Président aux finances !

M. LE PRÉSIDENT : Pas de demande d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1855, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1855, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH est Métropole habitat n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1855, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER déléguée de la Métropole de Lyon au sein de Sollar n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2017-1873 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° CP-2017-1876 - Mandat spécial accordé à M. le Conseiller Pierre Hémon pour un déplacement à Mâcon (Saône-et-Loire), le mardi 4 juillet 2017 - Participation au séminaire sur le développement touristique de la Saône - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2017-1877 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 30 mai au 31 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2017-1878 - Saint Genis Laval - Collège Paul d'Aubarède - Désaffectation du service public de l'enseignement et déclassement d'une parcelle de terrain - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1879 - Bron - Décines Charpieu - Oullins - Neuville sur Saône - Villeurbanne - Corbas - Autorisation de déposer des demandes de déclarations préalables de travaux - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1880 - Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : exploitation et maintenance avec garantie totale et intéressement - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1881 - Aménagement intérieur de véhicules utilitaires de la Métropole de Lyon - Lot n°1 : véhicules de la direction de la voirie et de la direction du patrimoine et des moyens généraux - Lot n°2 : véhicules de la direction de la propreté, de la direction de l'eau et autres directions - Autorisation de signer les avenants - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1882 - Location et entretien de vêtements de travail pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1883 - Maintenance de la gestion technique centralisée (GTC) - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1884 - Lyon 7° - Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la restructuration du collège Gabriel Rosset - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1885 - Travaux de sonorisation du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des collèges - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1886 - Prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole de Lyon - Lots n° 13 et 15 - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1887 - Prestations d'enquêtes et positionnement marketing - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction de l'information et de la communication externe -

N° CP-2017-1888 - Oullins - Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2017-1889 - Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : Exploitation maintenance chauffage, ventilation et climatisation (CVC) avec garantie totale et intéressement - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Someci - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte les dossiers n° CP-2017-1876 à CP-2017-1889. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Oui, merci monsieur le Président, donc j'interviens en lieu et place de Prosper Kabalo qui était excusé.

Il s'agit de 14 projets de décisions n° CP-2017-1876 à CP-2017-1889. Je vais essayer d'être au niveau de synthèse de madame la Vice-Présidente Hélène Geoffroy.

Le dossier n° CP-2017-1876 porte régulation par l'octroi d'un mandat spécial de la participation de monsieur Pierre Hémon à un séminaire sur le développement touristique de la Saône tenu le 4 juillet à Mâcon.

Le dossier n° CP-2017-1877 rend compte des déplacements antérieurement autorisés sur la période du 30 mai au 31 juillet 2017 pour les élus. Il y a le détail effectivement dans la décision.

Les 12 projets de décisions suivants portent sur des sujets techniques relatifs à la désaffectation d'un terrain ou à la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti métropolitain ou la passation d'avenants ou de marchés divers.

Le dossier n° CP-2017-1878 propose de statuer favorablement sur l'opportunité de la désaffectation d'un terrain de 71 mètres carrés compris dans l'assiette du collège Paul d'Aubarède à Saint Genis Laval, pour l'amélioration d'une micro-crèche. Détail important, le Préfet du Rhône devra être saisi par monsieur le Président pour prononcer cette désaffectation du service public de l'enseignement.

Le dossier suivant n° CP-2017-1879 a pour but d'autoriser le dépôt de déclarations préalables de travaux pour le remplacement de toitures amiantées sur différents bâtiments affectés au service. Cela concerne les Communes de Bron, Décines Charpieu, Oullins, Neuville sur Saône, Villeurbanne et Corbas.

Le dossier suivant n° CP-2017-1880 propose l'approbation de l'avenant n° 1 au marché conclu en 2014 l'entreprise Someci pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Métropole de Lyon. En effet, compte tenu de l'existence d'équipement de chauffage ou de climatisation à maintenir et non prévu, il y a lieu d'actualiser les coûts de maintenance.

Si les montants minimum et maximum de ce marché à bons de commandes n'ont pas été corrigés, ils restent donc respectivement fixés à 300 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT. Cet avenant devrait renchérir les charges facturées jusqu'au terme du marché en décembre 1979, d'un montant de 22 955 € TTC.

Ce dossier est à rapprocher et vient compléter le projet de décision du dossier n° CP-2017-1889 sur lequel nous sommes appelés à statuer et qui autorise la signature d'un protocole transactionnel avec cette même entreprise dans le cadre du même marché. Ce protocole permet de clore le différend né de cet écart entre la réalité des équipements à maintenir et ceux initialement prévus au marché, en autorisant le règlement d'une somme due à l'entreprise depuis le début du marché de janvier 2015, soit 28 056,60 € TTC.

Le dossier suivant n° CP-2017-1881 propose l'adoption de deux avenants à deux marchés datant de 2013 passés pour l'aménagement intérieur des véhicules utilitaires mis à la disposition des différents services techniques.

L'objet de ces avenants est de modifier et actualiser les indices de référence, utilisées pour les révisions de prix, les indices initialement prévus ayant été supprimés.

Le dossier suivant n° CP-2017-1882 vise à prolonger le marché passé pour la location et l'entretien de vêtements de travail au profit des agents des différentes directions opérationnelles. En effet, ce marché à bons de commandes passé en 2013 avec l'entreprise ANETT NBD arrive à échéance le 10 décembre prochain et les services ne sont pas en capacité à renouveler le marché à cette date. Donc, c'est la caractéristique de cette délibération dès lors que le montant maximal autorisé du marché passé en 2013 ne sera pas atteint, il est proposé d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2018.

Le dossier suivant n° CP-2017-1883 propose l'adoption d'un avenant pour corriger une incohérence interne qui affecte les pièces constitutives du marché relatif à la maintenance et à la gestion technique centralisée (GTC) de l'hôtel de la Métropole. Certaines prestations de maintenance curatives prévues dans les pièces techniques et au bordereau des prix n'ont pas été reprises dans la rédaction du cahier des clauses administratives. Il faut donc corriger cette anomalie.

Le dossier suivant n° CP-2017-1884 propose l'adoption de l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre passé en fin 2014 par le département du Rhône pour l'extension et la restructuration du collège Gabriel Rosset à Lyon 7°. Ce marché passé avec le groupement d'entreprises Tri-O Architectes (mandataire) - Auger Rambeaud architectes - Sletec Ingenierie - Acoustique Serial SARL - GEC Rhône-Alpes pour un montant de rémunération de 282 000 € HT. Et compte tenu du fait d'un certain nombre de modifications, ce montant passe à 352 873,40 € HT, soit une augmentation de 70 873,40 € HT, soit 25,13 % du montant initial du marché. Cela a fait l'objet d'un examen en commission permanente d'appel d'offres qui a rendu un avis favorable.

Enfin, pour les 3 derniers dossiers :

Le dossier n° CP-2017-1885 vise à permettre la passation du marché FPEL PRO ELEC pour la réalisation de travaux dans les collèges métropolitains dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) pour la sonorisation ou la vidéosurveillance des différents bâtiments. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes de 300 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT. C'est sur une durée ferme de 4 ans.

Le dossier n° CP-2017-1886 autorise la signature de 2 marchés pour la réalisation de prestations de nettoyage sur différents bâtiments de la Métropole de Lyon. Le premier correspond au lot portant sur l'Hôtel de la Métropole et ses annexes et interviendrait auprès de l'entreprise ISS Propreté et le second portant sur différents sites : garage logistique véhicules légers (LVL), CTM et mission Carré de Soie serait dévolu à l'entreprise l'Orangerie. Ces deux lots sont des accords-cadres pour une durée de 18 mois, avec des montants minimum et maximum fixés à 400 000 € HT et 1 200 000 € TTC pour le premier et 80 000 € HT et 240 000 € TTC pour le second

Le dossier n° CP-2017-1887 autorise le lancement d'une procédure de consultation et la signature d'un marché subséquent pour la réalisation d'enquête auprès d'usagers et pour une durée de 2 ans et avec un montant minimum de 75 000 € HT et maximum de 300 000 € HT.

Enfin, pour conclure, le dossier n° CP-2017-1888 a pour objet d'autoriser la signature d'un marché à intervenir avec l'entreprise EFFIA STATIONNEMENT pour l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans et dont le montant maximum sera fixé à 850 000 € HT. Il n'y a pas de minimum dans ce cas. A noter que les recettes qui seront perçues par l'intermédiaire de la régie devraient approcher les 150 000 € TTC par an. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Grivel. Pas de demande d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° CP-2017-1890 - Renouvellement de la convention d'échange d'informations au format numérique avec l'Académie de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte le dossier n° CP-2017-1890. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président, je vous présente un dossier, aujourd'hui, qui concerne le renouvellement de la convention d'échange d'informations au format numérique avec l'Académie de Lyon. Par cette convention, la Métropole s'engage à communiquer à l'académie les données concernant dans les collèges, le nombre d'agents départementaux assurant des fonctions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien ainsi que le montant des prestations si ces fonctions sont assurées par un opérateur extérieur. Cet échange permet non seulement de faciliter l'exercice des compétences de la Métropole, en particulier dans le domaine de la prospective et de la sectorisation des collèges.

Cette convention n'a aucune incidence financière pour la Métropole de Lyon, d'une durée de 3 ans, reconductible de façon expresse. Merci monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Laurent. Y a-t-il des demandes de précision ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° CP-2017-1892 - Conseil et assistance dans le domaine des risques géotechniques dans le cadre de la délivrance des autorisations du droit du sol sur tout le territoire de la Métropole de Lyon (hors Ville de Lyon) - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte le dossier n° CP-2017-1892. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Oui merci, monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit d'un projet de décision vous autorisant à signer un accord-cadre à bons de commande pour le Conseil et l'assistance dans le domaine des risques géotechniques dans le cadre de la délivrance des autorisations du droit du sol sur tout le territoire de la Métropole de Lyon (hors Ville de Lyon) l'entreprise ERG Géotechnique, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois et pour un montant minimum de 80 000 € HT et maximum de 240 000 € HT.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Le Faou. Y a-t-il des demandes de précision ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2017-1893 - Fonctionnement du dispositif Bus Info santé - Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° CP-2017-1894 - Prestations de maintenance, formations et fourniture de pièces détachées pour les bennes et grues installées sur les véhicules de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° CP-2017-1895 - Givors - Exploitation du site Givors Ban - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° CP-2017-1893 à CP-2017-1895. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Oui, monsieur le Président, le premier dossier n° CP-2017-1893 concerne le Bus Info santé créé en 1993 à l'initiative du Département du Rhône qui est maintenant sous la responsabilité de la Métropole et qui est un outil d'information pour les jeunes, les collégiens, les publics en situation de précarité et la décision a pour objet une demande de subvention de 40 000 € que l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes tous les ans pour cette action.

Le dossier n° CP-2017-1894 concerne les prestations de maintenance, formations et fourniture de pièces détachées pour les bennes et grues installées sur les véhicules de la Métropole de Lyon et l'autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Enfin, le dossier n° CP-2017-1895 concerne l'exploitation du site Givors Ban et une autorisation de signer l'accord-cadre de prestations. C'est un site intéressant, en fait, c'est un quai de transfert pour Grigny-Vernaison-Givors et toute la région pour aller vers les centres de tri, les usines d'incinération. Donc, cela s'inclut dans le plan oxygène et en l'occurrence, on demande l'autorisation pour le Président de signer l'accord-cadre à bons de commande.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Philip. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° CP-2017-1896 - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Tarification pour la boutique du Musée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2017-1897 - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon et la société BIIN - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte les dossiers n° CP-2017-1896 et CP-2017-1897. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, les 2 derniers dossiers sont relatifs au Musée gallo-romain. Le premier dossier n° CP-2017-1896 concerne le prix de vente des ouvrages et objets promotionnels et éducatifs de sa boutique. Dans un souci d'efficacité et de simplicité, il est proposé désormais de les regrouper par gamme de produits et d'adopter une fourchette de prix. Le musée fixera ensuite le prix de chacun des articles.

Cette même décision détermine également les conditions de vente des articles remisés ainsi que celles des invendus. Je vous remercie donc d'approuver les grilles des gammes de produits ainsi que les fourchettes des prix proposées.

Le deuxième dossier concerne une convention de partenariat culturel entre la Métropole la société BIIN située à Villeurbanne.

Début novembre, le musée gallo-romain accueillera une nouvelle exposition temporaire sur le thème de l'eau et cette exposition proposera une présentation didactique de l'ensemble du cycle de l'eau ainsi que des photographies des vestiges de l'aqueduc du Gier.

La société BIIN dispose d'une table tactile qui permettra de présenter une carte du parcours de l'aqueduc en situant les lieux photographiés. Donc, je vous demande d'approuver une convention de mise à disposition de cette table numérique pour la durée de l'exposition et d'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Picot. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

M. LE PRESIDENT : Je vous demande 2 minutes d'attention pour 2 choses :

- la première, je voulais simplement, vous l'avez sans doute vu dans cette Commission permanente, nous avons adopté 44 décisions qui participent à la réalisation de la PPI. Je tenais à la souligner par c'est important et que c'est un débat qui nous occupe beaucoup. Voilà, ici aussi, concrètement les décisions sont prises.

Je voulais aussi au passage, remercier aussi monsieur le Vice-Président Richard Brumm qui a mené, la semaine dernière, un comité de pilotage sur la PPI qui a montré que d'abord les choses avançaient et qu'elles avançaient dans la transparence avec l'ensemble des groupes politiques et je crois que c'est important de le souligner et que nous allons continuer dans cette voie-là.

- la seconde précision, vous aurez tout à l'heure une délibération concernant une procédure d'urgence, dans le cadre du soutien aux victimes de l'ouragan Irma. Elle fera l'objet d'une note au rapporteur, tout simplement parce que vendredi dernier, quand nous nous sommes mis au travail, les services ont contacté différentes ONG et la fondation Mérieux qui est déjà très investie sur cette zone était partante. Mais l'actualité fait et en accord avec la fondation Mérieux, il va être proposé une subvention à Handicap international, mais en lieu et place de la fondation Mérieux, ce sera la Croix-Rouge française parce que c'est la première présente sur place et de manière opérationnelle. Je crois que l'idée est d'être dans l'efficacité et donc je proposerai avec une note au rapporteur que ce qui était prévu pour la fondation Mérieux en accord avec la fonction, bien évidemment, viendra se rattacher plutôt sur la Croix-Rouge française. Je voulais le préciser pour notre débat de tout à l'heure. Je vous donne rendez-vous à 14 heures 30 précises.

La séance est levée à 12 heures 05.

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 6 novembre 2017.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Sarah Peillon
